

GESCO  
Société anonyme  
au capital de 250 000 Francs  
Siège social : 81, Rue des Ponts de Cé  
ANGERS M. & L.

A 668  
81 B172

R.C.S. ANGERS B 321 943 698

PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 7 JANVIER 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze  
le 7 Janvier  
à 10 heures

les administrateurs de la Société GESCO, Société anonyme au capital de 250.000 Francs, dont le siège est 81, Rue des Ponts de Cé à ANGERS M. & L., se sont réunis audit siège, sur convocation régulière de leur Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de la SA AUDIT ET PERFORMANCE, démissionnaire d'office,
- Questions diverses.

Sont présents et ont émarginé le registre des présences :

- Monsieur Eric GROUD,
- Monsieur Patrick RIFFAUD,
- Monsieur Jean-Pierre BLOT.

Le Conseil comprenant les trois administrateurs en exercice, peut valablement délibérer.

Monsieur Eric GROUD préside la séance.

Monsieur Jean-Pierre BLOT accepte de remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, lequel est adopté à l'unanimité.

Il aborde ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour.

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR


Le Président rappelle au Conseil que la Société AUDIT ET PERFORMANCE ayant cédé la totalité de ses actions dans la Société GESCO à la Société PARTENA, elle ne remplit plus les conditions requises pour être administrateur, et par conséquent est déclarée démissionnaire d'office de son mandat.

Le Président indique au Conseil que le nombre des administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article 94 de la loi du 24 Juillet 1966, de procéder à une nomination à titre provisoire.

Il propose donc que la Société PARTENA soit cooptée par le Conseil.

Il présente la Société PARTENA puis offre la parole aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 94 de la loi du 24 Juillet 1966, coopte en qualité de nouvel administrateur pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir :

 513

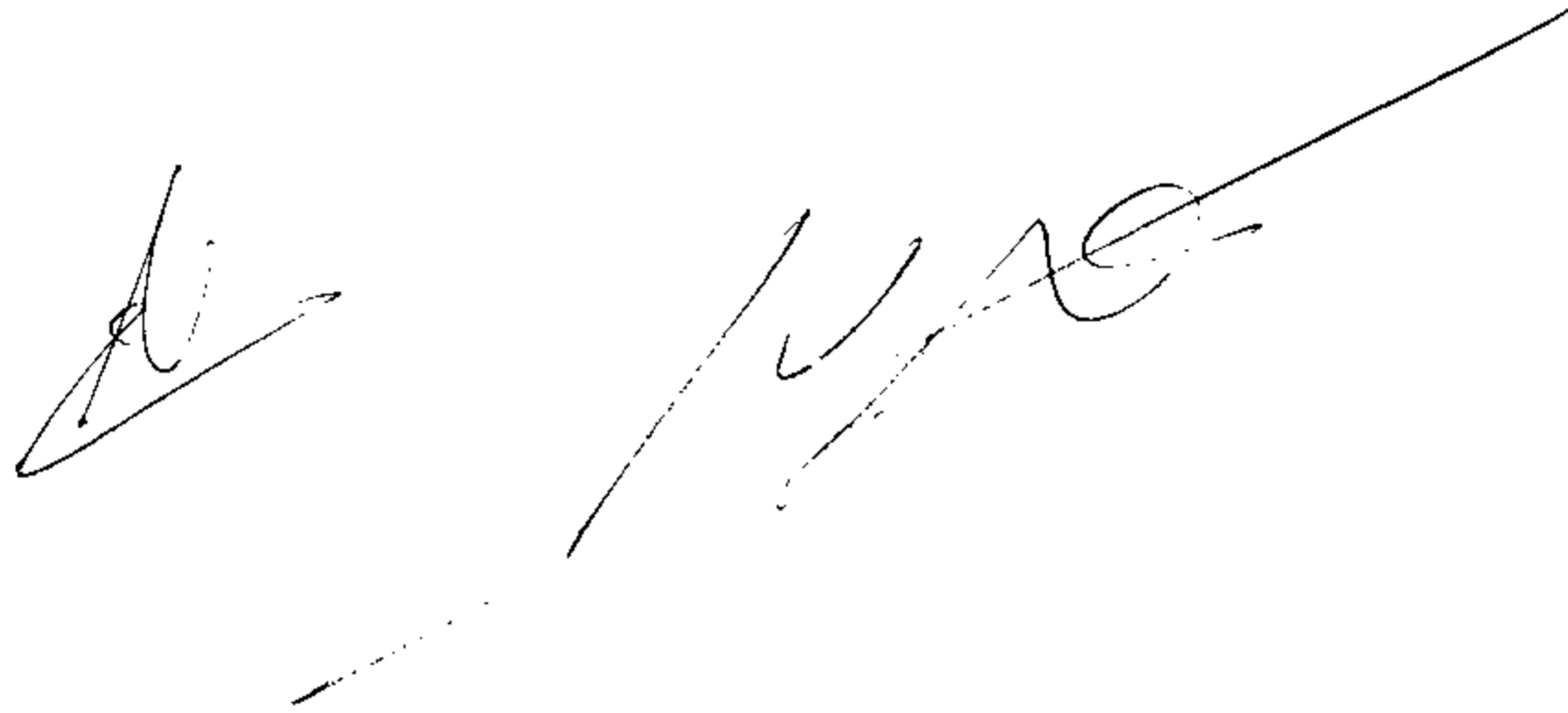
La Société **PARTENA**, Société Anonyme au capital de 6.174.900 Francs, dont le siège est à ANGERS (49), 81 rue des Ponts de Cé, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro B 394.593.149, représentée par son Président Directeur Général Monsieur Jean-Pierre BLOT, en remplacement de la Société AUDIT ET PERFORMANCE, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 1997.

Cette nomination sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Monsieur Jean-Pierre BLOT, représentant légal de la Société **PARTENA**, fait savoir qu'il accepte le mandat d'administrateur ayant précisé que la Société satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et un administrateur.

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, cursive 'JP' followed by a horizontal line. The signature on the right is a more complex cursive signature, possibly 'M. BLOT', also followed by a horizontal line. Both signatures are slanted upwards from left to right.